



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 11 DECEMBRE 2025

<p>Nombre de conseillers : en exercice..... 33 présents..... 23 jusqu'au point n°1 24 à partir du point n°2 pouvoirs..... 3 absents..... 7 jusqu'au point n°1 6 à partir du point n°2</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE DECEMBRE, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 4 décembre 2025, par affichage du 4 décembre 2025, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

Délibération n°64	Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2025.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°65	Approbation du rapport n°11 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.	Adoptée à la majorité (1 ABSTENTION : F. CAPMARTY)
Délibération n°66	Admission en créances éteintes pour l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°67	Admission en non-valeur pour l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°68	Provisions comptables pour créances douteuses du budget ville 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°69	Budget primitif 2026 : acomptes et modalités de versement des subventions de fonctionnement.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°70	Budget primitif 2026 : ouverture des crédits de dépenses d'investissement.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°71	Acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 532 sise 9 ruelle des Jardins à Montmagny.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°72	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°73	Recensement de la population.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°74	Information sur le rapport social unique 2024.	Dont acte
Délibération n°75	Adoption de la mise à jour du règlement des services.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°76	Adoption de la mise à jour de la Charte des bénévoles.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°77	Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.	Adoptée à l'unanimité

Délibération n°78	Approbation de la convention d'objectifs entre l'association Art'M et la commune de Montmagny au titre de l'année 2026.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°79	Approbation de la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Football Club et la commune de Montmagny au titre de l'année 2026.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°80	Approbation de la convention d'objectifs entre le COS et la commune de Montmagny au titre de l'année 2026.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°81	Modification du règlement des cimetières communaux.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°82	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.	Dont acte



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée

Patrick FLOQUET.

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.
« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».